



**ARRETE N° 120-2023**

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION  
Route de sur les Crêts**

Le 09 juin 2023 au 31 aout 2023

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Raison : état détérioré de la voirie, suite aux travaux de déploiement de la fibre optique. Réouverture prévue une fois les tranchées rebouchées et enrobées refaits.

**ARRETE :**

**Article 1** : Le 09/06/2023 au 31/08/2023, la circulation de tous les véhicules empruntant la route de sur les Crêts, sera interdite du carrefour Route de sur la Chaux au 1082 Route de sur les Crêts.

**Article 3** : La Commune mettra en place et entretiendra, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée (panneaux, barrières, ...).

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- M. la Cheffe du groupement du Chablais du SDIS
- CCPEVA

Féternes, le 09 juin 2023

Cyprien TOURNIER  
4<sup>ème</sup> Adjoint en charge de la voirie



Mis en ligne le :